

L'Assemblée d'Eloah

La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. Jn. 17:3

La Lecture du Sixième Commandement

Exode 20:13 et Deutéronome 5:17 "Tu n'assassineras pas".

(Copyright © 2011, 2012 James Dailley)

Édition 2

James Dailley

Le mot hébreu pour meurtre (SHD 7523) dans Exode 20:13 et Deut. 5; 17 est souvent traduit par tuer. Ceci est incorrect car il nous est commandé de tuer et d'exécuter des meurtriers pour leur crime capital de meurtre ou de tuer en autodéfense et pendant une guerre ou par accident, ce qui n'est pas capital. Le contexte en hébreu et en grec dicte les mots à être utilisés dans la traduction.



P.O. Box 45 • Rockton • Ontario • Canada • L0R1X0 • www.assemblyofeloah.org

Cet exposé peut être librement copié et distribué à condition qu'il soit copié intégralement sans modifications ni omissions. Les noms et adresses de l'éditeur et la note de droit d'auteur doivent être inclus. Aucun coût ne peut être exigé des récipiendaires des copies distribuées. De brèves citations sont permises dans des articles et des textes critiques sans enfreindre les droits d'auteur.

Vous ne pouvez pas assassiner et répandre le sang innocent mais vous pouvez tuer dans certaines circonstances et vous devez nécessairement tuer sous d'autres. Les enfants de Yehovah ne doivent pas être assassinés.

Ezéchiël 16:20 Tu as pris tes fils et tes filles, que tu m'avais enfantés, et tu les leur as sacrifiés pour qu'ils leur servent d'aliment : n'était-ce pas assez de tes prostitutions ? 21 Tu as égorgé mes fils, et tu les as donnés, en les faisant passer par le feu en leur honneur.

Ésaïe 44:2 Ainsi parle , qui t'a fait, Et qui t'a formé dès ta naissance, Celui qui est ton soutien : Ne crains rien, mon serviteur Jacob, Mon Israël, que j'ai choisi.

Le meurtre cause le plus grand tort à Sa création. Ceci inclut particulièrement le crime de l'amour-propre de l'avortement qui compte maintenant plus de meurtres annuellement que toutes les maladies et les guerres dans l'histoire récente.

Jérémie 20:17 Que ne m'a-t-on fait mourir dans le sein de ma mère ! Que ne m'a-t-elle servi de tombeau ! Que n'est-elle restée éternellement enceinte !

Exode 21:22 Si des hommes se querellent, et qu'ils heurtent une femme enceinte, et la fassent accoucher, sans autre accident, ils seront punis d'une amende imposée par le mari de la femme, et qu'ils paieront devant les juges. 23 Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie,

Psaumes 139:13 C'est toi qui as formé mes reins, Qui m'as tissé dans le sein de ma mère. 14 Je te loue de ce que je suis une créature si merveilleuse. Tes œuvres sont admirables, Et mon âme le reconnaît bien. 15 Mon corps n'était point caché devant toi, Lorsque j'ai été fait dans un lieu secret, Tissé dans les profondeurs de la terre. 16 Quand je n'étais qu'une masse informe, tes yeux me voyaient ; Et sur ton livre étaient tous inscrits Les jours qui m'étaient destinés, Avant qu'aucun d'eux existât.

L'avortement est un meurtre sauf lorsque nécessaire pour sauver la vie de la mère.

Exode 21:15 Celui qui frappera son père ou sa mère sera puni de mort.

Faites attention aux fausses justifications.

Jean 8:44 Vous avez pour père le diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été meurtrier dès le commencement, et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds ; car il est menteur et le père du mensonge.

Aimez votre vie et vivez selon les termes de l'alliance et à la gloire de votre créateur et pas pour vous-mêmes.

Ésaïe 43:1 Ainsi parle maintenant Yehovah [l'Eternel], qui t'a créé, ô Jacob ! Celui qui t'a formé, ô Israël ! Ne crains rien, car je te rachète, Je t'appelle par ton nom : tu es à moi ! 7 Tous ceux qui s'appellent de mon nom, Et que j'ai créés pour ma gloire, Que j'ai formés et que j'ai faits.

Deutéronome 30:19 J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité, 20 pour aimer Yehovah [l'Eternel], ton Elohim [Dieu], pour obéir à sa voix, et pour t'attacher à lui : car de cela dépendent ta vie et la prolongation de tes jours, et c'est ainsi que tu pourras demeurer dans le pays que Yehovah [l'Eternel] a juré de donner à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob.

Le premier meurtre a été commis à cause de la jalousie. La terre est maudite à cause du sang versé. Caïn croit que l'exécution du jugement est faite par l'humanité.

Genèse 4:1 Adam connut Eve, sa femme ; elle conçut, et enfanta Caïn et elle dit : J'ai formé un homme avec l'aide de Yehovah [l'Eternel]. 2 Elle enfanta encore son frère Abel. Abel fut berger, et Caïn fut laboureur. 3 Au bout de quelque temps, Caïn fit à Yehovah [l'Eternel] une offrande des fruits de la terre ; 4 et Abel, de son côté, en fit une des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse. Yehovah [l'Eternel] porta un regard favorable sur Abel et sur son offrande ; 5 mais il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité, et son visage fut abattu. 6 Et Yehovah [l'Eternel] dit à Caïn : Pourquoi es-tu irrité, et pourquoi ton visage est-il abattu ? 7 Certainement, si tu agis bien, tu relèveras ton visage, et si tu agis mal, le péché se couche à la porte, et ses désirs se portent vers toi : mais toi, domine sur lui. 8 Cependant, Caïn adressa la parole à son frère Abel ; mais, comme ils étaient dans les champs, Caïn se jeta sur son frère Abel, et le tua. 9 Yehovah [l'Eternel] dit à Caïn : Où est ton frère Abel ? Il répondit : Je ne sais pas ; suis-je le gardien de mon frère ? 10 Et Dieu dit : Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. 11 Maintenant, tu seras maudit de la terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère. 12 Quand tu cultiveras le sol, il ne te donnera plus sa richesse. Tu seras errant et vagabond sur la terre. 13 Caïn dit à Yehovah [l'Eternel] : Mon châtement est trop grand pour être supporté. 14 Voici, tu me chasses aujourd'hui de cette terre ; je serai caché loin de ta face, je serai errant et vagabond sur la terre, et quiconque me trouvera me tuera. 15 Yehovah [l'Eternel] lui dit : Si quelqu'un tuait Caïn, Caïn serait vengé sept fois. Et Yehovah [l'Eternel] mit un signe sur Caïn pour que quiconque le trouverait ne le tuât point. 16 Puis, Caïn s'éloigna de la face de Yehovah [l'Eternel], et habita dans la terre de Nod, à l'orient d'Eden.

SHD02026 harag

Signification : Tuer, assassiner, détruire, meurtrier, tueur, assassin. Ruiner. être tué

Jacques 5:5 Vous avez vécu sur la terre dans les voluptés et dans les délices, vous avez rassasié vos cœurs au jour du carnage. 6 Vous avez condamné, vous avez tué le juste, qui ne vous a pas résisté.

1Jean 3:11 Car ce qui vous a été annoncé et ce que vous avez entendu dès le commencement, c'est que nous devons nous aimer les uns les autres, 12 et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il ? parce que ses œuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes. 13 Ne vous étonnez pas, frères, si le monde vous hait.

Exode 21:20 Si un homme frappe du bâton son esclave, homme ou femme, et que l'esclave meure sous sa main, le maître sera puni.

Lévitique 24:17 Celui qui frappera un homme mortellement sera puni de mort... 20 fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent ; il lui sera fait la même blessure qu'il a faite à son prochain. 21 Celui qui tuera un animal le remplacera, mais celui qui tuera un homme sera puni de mort.

Nous devons pourvoir pour la vie et l'enlever seulement sous la direction de Yehovah. Il tue ceux qui le détestent et ils sont sous le jugement mais Il donne la vie et Il protège ceux qui l'aiment.

Deutéronome 32:39 Sachez donc que c'est moi qui suis Dieu, Et qu'il n'y a point d'Elohim [Dieu] près de moi ; Je fais vivre et je fais mourir, Je blesse et je guéris, Et personne ne délivre de ma main. 40 Car je lève ma main vers le ciel, Et je dis : Je vis éternellement ! 41 Si j'aiguise l'éclair de mon épée Et si ma main saisit la justice, Je me vengerai de mes adversaires Et je punirai ceux qui me haïssent ; 42 Mon épée dévorera leur chair, Et j'enivrerai mes flèches de sang, Du sang des blessés et des captifs, De la tête des chefs de l'ennemi. 43 Nations, chantez les louanges de son peuple ! Car Yehovah [l'Eternel] venge le sang de ses serviteurs, Il se venge de ses adversaires, Et il fait l'expiation pour son pays, pour son peuple.

Notre terre sera purifiée aussi, après que la période des années pendant lesquelles le repos sabbatique a été négligé, sera complétée.

2Chroniques 36:20 Nebucadnetsar emmena captifs à Babylone ceux qui échappèrent à l'épée ; et ils lui furent assujettis, à lui et à ses fils, jusqu'à la domination du royaume de Perse, 21 afin que s'accomplît la parole de Yehovah [l'Eternel] prononcée par la bouche de Jérémie ; jusqu'à ce que le pays eût joui de ses sabbats, il se reposa tout le temps qu'il fut dévasté, jusqu'à l'accomplissement de soixante-dix ans.

Jérémie 29:10 Mais voici ce que dit Yehovah [l'Eternel] : Dès que soixante-dix ans seront écoulés pour Babylone, je me souviendrai de vous, et j'accomplirai à votre égard ma bonne parole, en vous ramenant dans ce lieu. 11 Car je connais les projets que j'ai formés sur vous, dit Yehovah [l'Eternel], projets de paix et non de malheur, afin de vous donner un avenir et de l'espérance.

Tous peuvent observer les sabbats de la terre et permettre à la création de Dieu de se reposer. Vous pouvez observer une année sur sept si vous ne connaissez pas actuellement l'année exacte ou laisser 15 % de la terre que vous contrôlez en jachère chaque année pour accomplir le principe spirituel.

1Samuel 2:6 Yehovah [l'Eternel] fait mourir [SHD 04191] et il fait vivre. Il fait descendre au séjour des morts et il en fait remonter.

4191 Amm ' muwth {mooth}

Signification : Mourir, tuer, être exécuté mettre à mort, exécuter

Il peut se venger.

Ésaïe 43:12 C'est moi qui ai annoncé, sauvé, prédit, Ce n'est point parmi vous un dieu étranger ; Vous êtes mes témoins, dit , C'est moi qui suis Elohim [Dieu]. 13 Je le suis dès le commencement, Et nul ne délivre de ma main ; J'agirai : qui s'y opposera ?

Tous ceux qui observent l'alliance dans les territoires tribaux ou nationaux doivent assurer la sécurité pour tous ses habitants selon les termes de l'alliance ou du contrat. Ceux en autorité sont responsables de récompenser les justes et punir les méchants.

1Pierre 2:13 Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute autorité établie parmi les hommes, soit au roi comme souverain, 14 soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien.

Aucun paiement ou rançon ne peut-être accepté comme paiement pour la vie d'un criminel.

Nombres 35:31 Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui mérite la mort, car il sera puni de mort. 32 Vous n'accepterez point de rançon, qui lui permette de s'enfuir dans sa ville de refuge, et de retourner habiter dans le pays après la mort du sacrificateur. 33 Vous ne souillerez point le pays où vous serez, car le sang souille le pays ; et il ne sera fait pour le pays aucune expiation du sang qui y sera répandu que par le sang de celui qui l'aura répandu. 34 Vous ne souillerez point le pays où vous allez demeurer, et au milieu duquel j'habiterai ; car je suis , qui habite au milieu des enfants d'Israël.

Il est interdit d'exécuter un meurtrier avant qu'il ait subi son procès. Il est écrit : "Et le meurtrier ne mourra pas jusqu'à ce qu'il soit jugé devant la congrégation". Le vengeur de sang peut tuer un meurtrier, mais il doit être sûr de son jugement dans le cas en question sinon il payera lui-même.

Nous devons tenir un procès juste avec tous les témoins présents et entendre les preuves avant d'exécuter quelqu'un qui s'est enfui dans une cité de refuge comme sanctuaire.

Nombres 35:12 Ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur du sang, afin que le meurtrier ne soit point mis à mort avant d'avoir comparu devant l'assemblée pour être jugé.

Des cours de justice doivent être établies partout où l'alliance est établie dans les territoires des tribus.

Lévitique 19:15 Tu ne commettras point d'iniquité dans tes jugements : tu n'auras point égard à la personne du pauvre, et tu ne favoriseras point la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice.

Deutéronome 16:18 Tu établiras des juges et des magistrats dans toutes les villes que , ton Elohim [Dieu], te donne, selon tes tribus ; et ils jugeront le peuple avec justice. 19 Tu ne porteras atteinte à aucun droit, tu n'auras point égard à l'apparence des personnes, et tu ne recevras point de présent, car les présents aveuglent les yeux des sages et corrompent les paroles des justes.

Les Témoins

Personne ne peut être mis à mort sur le témoignage d'un seul témoin.

Nombres 35:30 Si un homme tue quelqu'un, on ôtera la vie au meurtrier, sur la déposition de témoins. Un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner une personne à mort. 31 Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui mérite la mort, car il sera puni de mort.

Hébreux 10:28 Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ;

Il est interdit de suivre les lois des nations car cela apportera des tribulations. Nous observons la loi de la liberté.

Lévitique 18:1 parla à Moïse, et dit: 2 Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Je suis , votre Elohim [Dieu]. 3 Vous ne ferez point ce qui se fait dans le pays d'Égypte où vous avez habité, et vous ne ferez point ce qui se fait dans le pays de Canaan où je vous mène : vous ne suivrez point leurs usages. 4 Vous pratiquerez mes ordonnances, et vous observerez mes lois : vous les suivrez. Je suis votre Elohim [Dieu]. 5 Vous observerez mes lois et mes ordonnances: l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. Je suis

Lévitique 18:24 Ne vous souillez par aucune de ces choses, car c'est par toutes ces choses que se sont souillées les nations que je vais chasser devant vous. 25 Le pays en a été souillé ; je punirai son iniquité, et le pays vomira ses habitants. 26 Vous observerez donc mes lois et mes ordonnances, et vous ne commettrez aucune de ces abominations, ni l'indigène, ni l'étranger qui séjourne au milieu de vous. 27 Car ce sont là toutes les abominations qu'ont commises les hommes du pays, qui y ont été avant vous ; et le pays en a été souillé. 28 Prenez garde que le pays ne vous vomisse, si vous le souillez, comme il aura vomi les nations qui y étaient avant vous. 29 Car tous ceux qui commettront quelque-une de ces abominations seront retranchés du milieu de leur peuple. 30 Vous observerez mes commandements, et vous ne pratiquerez aucun des usages abominables qui se pratiquaient avant vous, vous ne vous en souillerez pas. Je suis , votre Elohim [Dieu].

Lévitique 20:22 Vous observerez toutes mes lois et toutes mes ordonnances, et vous les mettrez en pratique, afin que le pays où je vous mène pour vous y établir ne vous vomisse point. 23 Vous ne suivrez point les usages des nations que je vais chasser devant vous ; car elles ont fait toutes ces choses, et je les ai en abomination. 24 Je vous ai dit : C'est vous qui posséderez leur pays ; je vous en donnerai la possession : c'est un pays où coulent le lait et le miel. Je suis , votre Elohim [Dieu], qui vous ai séparés des peuples.

Deutéronome 12:1 Voici les lois et les ordonnances que vous observerez et que vous mettrez en pratique, aussi longtemps que vous y vivrez, dans le pays dont , l'Elohim [Dieu] de vos pères, vous donne la possession. 2 Vous détruirez tous les lieux où les nations que vous allez chasser servent leurs dieux, sur les hautes montagnes, sur les collines, et sous tout arbre vert. 3 Vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous brûlerez au feu leurs idoles, vous abattrez les images taillées de leurs dieux, et vous ferez disparaître leurs noms de ces lieux-là. 4 Vous n'agirez pas ainsi à l'égard de , votre Elohim [Dieu].

Deutéronome 12:29 Lorsque , ton Elohim [Dieu], aura exterminé les nations que tu vas chasser devant toi, lorsque tu les auras chassées et que tu te seras établi dans leur pays, 30 garde-toi de te laisser prendre au piège en les imitant, après qu'elles auront été détruites devant toi. Garde-toi de t'informer de leurs dieux et de dire : Comment ces nations servaient-elles leurs dieux ? Moi aussi, je veux faire de même. 31 Tu n'agiras pas ainsi à l'égard de , ton Elohim [Dieu] ; car elles servaient leurs dieux en faisant toutes les abominations qui sont odieuses à , et même elles brûlaient au feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de leurs dieux.

Les lois noahides, sous le pseudonyme "le Jour de l'Éducation, États-Unis", sont en vigueur depuis le 26 mars 1991. Elles permettent une exécution par décapitation sur le témoignage d'un seul témoin. Ce faux système de justice sera remis en vigueur partout dans la planète dans un proche avenir.

Marc 6:27 Il envoya sur-le-champ un garde, avec ordre d'apporter la tête de Jean Baptiste. Le garde alla décapiter Jean dans la prison,

Apocalypse 20:4 Et je vis des trônes ; et à ceux qui s'y assirent fut donné le pouvoir de juger. Et je vis les âmes de ceux qui avaient été décapités à cause du témoignage de Jésus et à cause de la parole de Dieu, et de ceux qui n'avaient pas adoré la bête ni son image, et qui n'avaient pas reçu la marque sur leur front et sur leur main. Ils revinrent à la vie, et ils régnèrent avec Christ pendant mille ans. 5 Les autres morts ne revinrent point à la vie jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis. C'est la première résurrection.

Deux Témoins sont requis

Deutéronome 17:6 Celui qui mérite la mort sera exécuté sur la déposition de deux ou de trois témoins ; il ne sera pas mis à mort sur la déposition d'un seul témoin. 7 La main des témoins se lèvera la première sur lui pour le faire mourir, et la main de tout le peuple ensuite. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. 8 Si une cause relative à un meurtre, à un différend, à une blessure, te paraît trop difficile à juger et fournit matière

à contestation dans tes portes, tu te lèveras et tu monteras au lieu que , ton Elohim [Dieu], choisira. 9 Tu iras vers les sacrificateurs, les Lévites, et vers celui qui remplira alors les fonctions de juge ; tu les consulteras, et ils te feront connaître la sentence. 10 Tu te conformeras à ce qu'ils te diront dans le lieu que choisira , et tu auras soin d'agir d'après tout ce qu'ils t'enseigneront. 11 Tu te conformeras à la loi qu'ils t'enseigneront et à la sentence qu'ils auront prononcée ; tu ne te détourneras de ce qu'ils te diront ni à droite ni à gauche. 12 L'homme qui, par orgueil, n'écouterà pas le sacrificateur placé là pour servir , ton Elohim [Dieu], ou qui n'écouterà pas le juge, cet homme sera puni de mort. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël, 13 afin que tout le peuple entende et craigne, et qu'il ne se livre plus à l'orgueil.

Nombres 35:30 Si un homme tue quelqu'un, on ôtera la vie au meurtrier, sur la déposition de témoins. Un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner une personne à mort. 31 Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui mérite la mort, car il sera puni de mort.

Deutéronome 19:15 Un seul témoin ne suffira pas contre un homme pour constater un crime ou un péché, quel qu'il soit ; un fait ne pourra s'établir que sur la déposition de deux ou de trois témoins. 16 Lorsqu'un faux témoin s'élèvera contre quelqu'un pour l'accuser d'un crime, 17 les deux hommes en contestation comparaîtront devant , devant les sacrificateurs et les juges alors en fonctions. 18 Les juges feront avec soin des recherches. Le témoin est-il un faux témoin, a-t-il fait contre son frère une fausse déposition, 19 alors vous le traiterez comme il avait dessein de traiter son frère. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. 20 Les autres entendront et craindront, et l'on ne commettra plus un acte aussi criminel au milieu de toi. 21 Tu ne jetteras aucun regard de pitié : œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

Les témoins doivent être les premiers à commencer l'exécution de la partie coupable.

Deutéronome 17:7 Ce n'est point parce que vous surpassez en nombre tous les peuples, que s'est attaché à vous et qu'il vous a choisis, car vous êtes le moindre de tous les peuples.

Les villes de refuge

Les villes de refuge pour les accusés doivent être mises à part afin de permettre suffisamment de temps pour faire une enquête diligente.

Nombres 35:13 Des villes que vous donnerez, six seront pour vous des villes de refuge. 14 Vous donnerez trois villes au delà du Jourdain, et vous donnerez trois villes dans le pays de Canaan : ce seront des villes de refuge. 15 Ces six villes serviront de refuge aux enfants d'Israël, à l'étranger et à celui qui demeure au milieu de vous : là pourra s'enfuir tout homme qui aura tué quelqu'un involontairement. 16 Si un homme frappe son prochain avec un instrument de fer, et que la mort en soit la suite, c'est un meurtrier : le meurtrier sera puni de mort. 17 S'il le frappe, tenant à la main une pierre qui puisse causer la mort, et que la mort en soit la suite, c'est un meurtrier : le meurtrier sera puni de mort. 18 S'il le frappe, tenant à la main un instrument de bois qui puisse causer la mort, et que la mort en soit la suite, c'est un meurtrier : le

meurtrier sera puni de mort. 19 Le vengeur du sang fera mourir le meurtrier ; quand il le rencontrera, il le tuera. 20 Si un homme pousse son prochain par un mouvement de haine, ou s'il jette quelque chose sur lui avec préméditation, et que la mort en soit la suite, 21 ou s'il le frappe de sa main par inimitié, et que la mort en soit la suite, celui qui a frappé sera puni de mort, c'est un meurtrier : le vengeur du sang tuera le meurtrier, quand il le rencontrera.

Il peut se trouver de nombreux témoins physiques en preuve en plus des témoins oculaires qui ne pourraient ne pas être fiables. Cela doit être tenu compte tant que ce n'est pas simplement circonstanciel.

Une mort causée par un accident est appelée un homicide accidentel, mais ce n'est pas un meurtre vu que c'est l'intention qui décide de la punition pour le crime. Si deux individus se battent et un meurt bien que ce ne soit pas intentionnel, l'individu qui a causé la mort est toujours coupable, quoique pas de meurtre.

Nombres 35:22 Mais si un homme pousse son prochain subitement et non par inimitié, ou s'il jette quelque chose sur lui sans préméditation, 23 ou s'il fait tomber sur lui par mégarde une pierre qui puisse causer la mort, et que la mort en soit la suite, sans qu'il ait de la haine contre lui et qu'il lui cherche du mal, 24 voici les lois d'après lesquelles l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang.

Tentative de meurtre

1Samuel 18:11 Saül leva sa lance, disant en lui-même : Je frapperai David contre la paroi. Mais David se détourna de lui deux fois. 12 Saül craignait la présence de David, parce que était avec David et s'était retiré de lui.

Le verset ci-dessus montre une tentative directe tandis que ci-dessous on voit une tentative indirecte, à travers les Philistins à cause de la jalousie de Saul.

1Samuel 18:19 Lorsque arriva le temps où Mérah, fille de Saül, devait être donnée à David, elle fut donnée pour femme à Adriel, de Mehola. 20 Mical, fille de Saül, aima David. On en informa Saül, et la chose lui convint. 21 Il se disait : Je la lui donnerai, afin qu'elle soit un piège pour lui, et qu'il tombe sous la main des Philistins. Et Saül dit à David pour la seconde fois : Tu vas aujourd'hui devenir mon gendre. 22 Saül donna cet ordre à ses serviteurs: Parlez en confidence à David, et dites-lui : Voici, le roi est bien disposé pour toi, et tous ses serviteurs t'aiment ; sois maintenant le gendre du roi. 23 Les serviteurs de Saül répétèrent ces paroles aux oreilles de David. Et David répondit : Croyez-vous qu'il soit facile de devenir le gendre du roi ? Moi, je suis un homme pauvre et de peu d'importance. 24 Les serviteurs de Saül lui rapportèrent ce qu'avait répondu David. 25 Saül dit : Vous parlerez ainsi à David : Le roi ne demande point de dot ; mais il désire cent prépuces de Philistins, pour être vengé de ses ennemis. Saül avait le dessein de faire tomber David entre les mains des Philistins.

Saul n'a pas été exécuté pour cette tentative de meurtre vu que le crime n'a pas été commis bien que l'intention criminelle était présente avec l'action.

Nous pouvons voir que la tentative n'est pas jugée exactement comme l'acte qui atteint son but.

Saul a perdu l'Esprit de Yehovah pour son intention mais l'opportunité pour se repentir est toujours présente.

1 Samuel 19:1 Saül parla à Jonathan, son fils, et à tous ses serviteurs, de faire mourir David. 2 Mais Jonathan, fils de Saül, qui avait une grande affection pour David, l'en informa et lui dit: Saül, mon père, cherche à te faire mourir. Sois donc sur tes gardes demain matin, reste dans un lieu retiré, et cache-toi. 3 Je sortirai et je me tiendrai à côté de mon père dans le champ où tu seras ; je parlerai de toi à mon père, je verrai ce qu'il dira, et je te le rapporterai. 4 Jonathan parla favorablement de David à Saül, son père : Que le roi, dit-il, ne commette pas un péché à l'égard de son serviteur David, car il n'en a point commis envers toi. Au contraire, il a agi pour ton bien ; 5 il a exposé sa vie, il a tué le Philistin, et a opéré une grande délivrance pour tout Israël. Tu l'as vu, et tu t'en es réjoui. Pourquoi pécherais-tu contre le sang innocent, et ferais-tu sans raison mourir David ? 6 Saül écouta la voix de Jonathan, et il jura, disant : est vivant ! David ne mourra pas. 7 Jonathan appela David, et lui rapporta toutes ces paroles ; puis il l'amena auprès de Saül, en présence de qui David fut comme auparavant. 8 La guerre continuait. David marcha contre les Philistins, et se battit avec eux ; il leur fit éprouver une grande défaite, et ils s'enfuirent devant lui. 9 Alors le mauvais esprit de Saül fut sur Saül, qui était assis dans sa maison, sa lance à la main. (19-10) David jouait, 10 et Saül voulut le frapper avec sa lance contre la paroi. Mais David se détourna de lui, et Saül frappa de sa lance la paroi. David prit la fuite et s'échappa pendant la nuit. 11 Saül envoya des gens vers la maison de David, pour le garder et le faire mourir au matin. Mais Mical, femme de David, l'en informa et lui dit : Si tu ne te sauves pas cette nuit, demain tu es mort. 12 Elle le fit descendre par la fenêtre, et David s'en alla et s'enfuit. C'est ainsi qu'il échappa.

La repentance de Saul a été de courte durée (verset 6 ci-dessus).

Nous sommes responsables de la punition et aussi de la protection.

Nombres 35:25 L'assemblée délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang, et le fera retourner dans la ville de refuge où il s'était enfui. Il y demeurera jusqu'à la mort du souverain sacrificateur qu'on a oint de l'huile sainte.

Nombres 35:26 Si le meurtrier sort du territoire de la ville de refuge où il s'est enfui, 27 et si le vengeur du sang le rencontre hors du territoire de la ville de refuge et qu'il tue le meurtrier, il ne sera point coupable de meurtre. 28 Car le meurtrier doit demeurer dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du souverain sacrificateur ; et après la mort du souverain sacrificateur, il pourra retourner dans sa propriété. 29 Voici des ordonnances de droit pour vous et pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez. 30 Si un homme tue quelqu'un, on ôtera la vie au meurtrier, sur la déposition de témoins. Un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner une personne à mort. 31 Vous

n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui mérite la mort, car il sera puni de mort.

Nombres 35:32 Vous n'accepterez point de rançon, qui lui permette de s'enfuir dans sa ville de refuge, et de retourner habiter dans le pays après la mort du sacrificateur. 33 Vous ne souillerez point le pays où vous serez, car le sang souille le pays ; et il ne sera fait pour le pays aucune expiation du sang qui y sera répandu que par le sang de celui qui l'aura répandu.

Lévitique 19:16 Tu ne répandras point de calomnies parmi ton peuple. Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain. Je suis .

Lévitique 19:16 Vous ne marcherez pas trompeusement parmi votre peuple; vous ne vous lèverez pas contre le sang de votre prochain : je suis Yehovah votre Elohim [Dieu]. (traduction de LXXE)

Homicide justifiable

Vous pouvez tuer en autodéfense pendant l'obscurité, mais pas à la lumière du jour pour un vol.

Exode 22:2 Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui ; 3 mais si le soleil est levé, on sera coupable de meurtre envers lui. Il fera restitution ; s'il n'a rien, il sera vendu pour son vol ;

Un voleur doit faire la restitution, mais pendant un vol en pleine nuit, les individus dans la maison ne sont pas capables de déterminer si c'est simplement un vol et ils doivent se défendre eux-mêmes.

Tuer durant une guerre n'est pas un meurtre

Deutéronome 20:1 Lorsque tu iras à la guerre contre tes ennemis, et que tu verras des chevaux et des chars, et un peuple plus nombreux que toi, tu ne les craindras point ; car , ton Elohim [Dieu], qui t'a fait monter du pays d'Égypte, est avec toi. 2 A l'approche du combat, le sacrificateur s'avancera et parlera au peuple. 3 Il leur dira : Ecoute, Israël ! Vous allez aujourd'hui livrer bataille à vos ennemis. Que votre cœur ne se trouble point ; soyez sans crainte, ne vous effrayez pas, ne vous épouvantez pas devant eux. 4 Car , votre Elohim [Dieu], marche avec vous, pour combattre vos ennemis, pour vous sauver. 5 Les officiers parleront ensuite au peuple et diront : Qui est-ce qui a bâti une maison neuve, et ne s'y est point encore établi ? Qu'il s'en aille et retourne chez lui, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre ne s'y établisse. 6 Qui est-ce qui a planté une vigne, et n'en a point encore joui ? Qu'il s'en aille et retourne chez lui, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre n'en jouisse. 7 Qui est-ce qui a fiancé une femme, et ne l'a point encore prise ? Qu'il s'en aille et retourne chez lui, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre ne la prenne. 8 Les officiers continueront à parler au peuple, et diront : Qui est-ce qui a peur et manque de courage ? Qu'il s'en aille et retourne chez lui, afin que ses frères ne se découragent

pas comme lui. 9 Quand les officiers auront achevé de parler au peuple, ils placeront les chefs des troupes à la tête du peuple. 10 Quand tu t'approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui offriras la paix. 11 Si elle accepte la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera te sera tributaire et asservi. 12 Si elle n'accepte pas la paix avec toi et qu'elle veuille te faire la guerre, alors tu l'assiégeras. 13 Et après que , ton Elohim [Dieu], l'aura livrée entre tes mains, tu en feras passer tous les mâles au fil de l'épée. 14 Mais tu prendras pour toi les femmes, les enfants, le bétail, tout ce qui sera dans la ville, tout son butin, et tu mangeras les dépouilles de tes ennemis que , ton Elohim [Dieu], t'aura livrés. 15 C'est ainsi que tu agiras à l'égard de toutes les villes qui sont très éloignées de toi, et qui ne font point partie des villes de ces nations-ci. 16 Mais dans les villes de ces peuples dont , ton Elohim [Dieu], te donne le pays pour héritage, tu ne laisseras la vie à rien de ce qui respire. 17 Car tu dévoueras ces peuples par interdit, les Héthiens, les Amoréens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens, et les Jébusiens, comme , ton Elohim [Dieu], te l'a ordonné,

Il ne peut y avoir aucune conscription obligatoire pour la guerre et les craintifs ne doivent pas être permis de participer.

Cela s'applique aux fiancés ou aux nouveaux mariés, à ceux qui fondent leur propre maison et leurs terres aussi. Ils ne peuvent pas se battre ou être envoyés pour travailler sur un contrat même s'ils le souhaitent.

En cas de possibilité de guerre, nous devons d'abord offrir la paix à l'adversaire. Ce principe s'applique à nos désaccords contractuels privés aussi.

Deut. 20:10 Quand tu t'approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui offriras la paix. 11 Si elle accepte la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera te sera tributaire et asservi.

Dans une guerre, la mort de tous les ennemis combattants mâles est requise.

12 Si elle n'accepte pas la paix avec toi et qu'elle veuille te faire la guerre, alors tu l'assiégeras. 13 Et après que , ton Elohim [Dieu], l'aura livrée entre tes mains, tu en feras passer tous les mâles au fil de l'épée. 14 Mais tu prendras pour toi les femmes, les enfants, le bétail, tout ce qui sera dans la ville, tout son butin, et tu mangeras les dépouilles de tes ennemis que , ton Elohim [Dieu], t'aura livrés. 15 C'est ainsi que tu agiras à l'égard de toutes les villes qui sont très éloignées de toi, et qui ne font point partie des villes de ces nations-ci.

Certains groupes doivent être complètement annihilés. C'est un génocide, mais ce n'est pas un meurtre.

16 Mais dans les villes de ces peuples dont , ton Elohim [Dieu], te donne le pays pour héritage, tu ne laisseras la vie à rien de ce qui respire. 17 Car tu dévoueras ces peuples par interdit, les Héthiens, les Amoréens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens, et les Jébusiens, comme , ton Elohim [Dieu], te l'a ordonné,

Aucune vengeance n'est permise en temps de paix

1 Rois 2:5 Tu sais ce que m'a fait Joab, fils de Tseruja, ce qu'il a fait à deux chefs de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéther. Il les a tués ; il a versé pendant la paix le sang de la guerre, et il a mis le sang de la guerre sur la ceinture qu'il avait aux reins et sur la chaussure qu'il avait aux pieds. 6 Tu agiras selon ta sagesse, et tu ne laisseras pas ses cheveux blancs descendre en paix dans le séjour des morts.

Exode 2:11 En ce temps-là, Moïse, devenu grand, se rendit vers ses frères, et fut témoin de leurs pénibles travaux. Il vit un Egyptien qui frappait [SHD 05221] un Hébreu d'entre ses frères. 12 Il regarda de côté et d'autre, et, voyant qu'il n'y avait personne, il tua [SHD 05221] l'Egyptien, et le cacha dans le sable. 13 Il sortit le jour suivant ; et voici, deux Hébreux se querellaient. Il dit à celui qui avait tort : Pourquoi frappes-tu ton prochain ? 14 Et cet homme répondit : Qui t'a établi chef et juge sur nous ? Penses-tu me tuer [SHD 02026], comme tu as tué l'Egyptien ? Moïse eut peur, et dit : Certainement la chose est connue. 15 Pharaon apprit ce qui s'était passé, et il cherchait à faire mourir [SHD 02026] Moïse. Mais Moïse s'enfuit de devant Pharaon, et il se retira dans le pays de Madian, où il s'arrêta près d'un puits.

SHD 05221 (nakah)

Signification : Frapper, donner un coup, battre, tuer, assassiner

La peine capitale

Ceux en autorité doivent exécuter ceux qui commettent ces crimes. Cela établit la norme et cause la crainte chez ceux qui pourraient projeter un meurtre ou un péché qui causerait la destruction dans la famille, la nation et la planète.

Vous devez aussi exécuter des individus avec la peine capitale pour idolâtrie, avortement, médiumnité, pour le fait de maudire ses parents, de coucher avec la femme de son père, avec sa mère ou sa fille, avec son enfant ou un conjoint de son enfant, de commettre l'adultère ou l'inceste, de marier sa mère ou sa fille et pour l'homosexualité et la bestialité.

L'idolâtrie/avortement

Lévitique 20:1 parla à Moïse, et dit: 2 Tu diras aux enfants d'Israël : Si un homme des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent en Israël livre à Moloc l'un de ses enfants, il sera puni de mort : le peuple du pays le lapidera. 3 Et moi, je tournerai ma face contre cet homme, et je le retrancherai du milieu de son peuple, parce qu'il a livré de ses enfants à Moloc, souillé mon sanctuaire et profané mon saint nom. 4 Si le peuple du pays détourne ses regards de cet homme, qui livre de ses enfants à Moloc, et s'il ne le fait pas mourir, 5 je tournerai, moi, ma face contre cet homme et contre sa famille, et je le retrancherai du milieu de son peuple, avec tous ceux qui se prostituent comme lui en se prostituant à Moloc.

Médiumnité

..... .. 6 Si quelqu'un s'adresse aux morts et aux esprits, pour se prostituer après eux, je tournerai ma face contre cet homme, je le retrancherai du milieu de son peuple.

.....27 Si un homme ou une femme ont en eux l'esprit d'un mort ou un esprit de divination, ils seront punis de mort ; on les lapidera: leur sang retombera sur eux.

Exode 22:18 Tu ne laisseras point vivre la magicienne.

Deutéronome 13:5 Ce prophète ou ce songeur sera puni de mort, car il a parlé de révolte contre , votre Elohim [Dieu], qui vous a fait sortir du pays d'Egypte et vous a délivrés de la maison de servitude, et il a voulu te détourner de la voie dans laquelle , ton Elohim [Dieu], t'a ordonné de marcher. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

Ésaïe 8:19 Si l'on vous dit : Consultez ceux qui évoquent les morts et ceux qui prédisent l'avenir, Qui poussent des sifflements et des soupirs, Répondez: Un peuple ne consultera-t-il pas son Elohim [Dieu] ? S'adressera-t-il aux morts en faveur des vivants ? 20 A la loi et au témoignage ! Si l'on ne parle pas ainsi, Il n'y aura point d'aurore pour le peuple.

Maudire son père ou sa mère

..... .. 9 Si un homme quelconque maudit son père ou sa mère, il sera puni de mort ; il a maudit son père ou sa mère : son sang retombera sur lui.

Exode 21:15 Celui qui frappera son père ou sa mère sera puni de mort.... 17 Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort.

L'adultère

... .. 10 Si un homme commet un adultère avec une femme mariée, s'il commet un adultère avec la femme de son prochain, l'homme et la femme adultères seront punis de mort.

Deutéronome 22:22 Si l'on trouve un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme aussi. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël.

Coucher avec la femme de son père ou sa belle-fille

..... .. 11 Si un homme couche avec la femme de son père, et découvre ainsi la nudité de son père, cet homme et cette femme seront punis de mort : leur sang retombera sur eux. 12 Si un homme couche avec sa belle-fille, ils seront tous deux punis de mort ; ils ont fait une confusion : leur sang retombera sur eux.

L'homosexualité

..... .. 13 Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront punis de mort : leur sang retombera sur eux.

Mariage d'une femme et sa mère comme épouses

..... .. 14 Si un homme prend pour femmes la fille et la mère, c'est un crime : on les brûlera au feu, lui et elles, afin que ce crime n'existe pas au milieu de vous.

Bestialité

..... .. 15 Si un homme couche avec une bête, il sera puni de mort ; et vous tuerez la bête. 16 Si une femme s'approche d'une bête, pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête ; elles seront mises à mort : leur sang retombera sur elles.

Exode 22:19 Quiconque couche avec une bête sera puni de mort.

Une fausse déclaration sur la virginité d'une femme au temps du mariage

Deutéronome 22:13 Si un homme, qui a pris une femme et est allé vers elle, éprouve ensuite de l'aversion pour sa personne, 14 s'il lui impute des choses criminelles et porte atteinte à sa réputation, en disant : J'ai pris cette femme, je me suis approché d'elle, et je ne l'ai pas trouvée vierge, — 15 alors le père et la mère de la jeune femme prendront les signes de sa virginité et les produiront devant les anciens de la ville, à la porte. 16 Le père de la jeune femme dira aux anciens : J'ai donné ma fille pour femme à cet homme, et il l'a prise en aversion ; 17 il lui impute des choses criminelles, en disant : Je n'ai pas trouvé ta fille vierge. Or voici les signes de virginité de ma fille. Et ils déploieront son vêtement devant les anciens de la ville. 18 Les anciens de la ville saisiront alors cet homme et le châtieront ; 19 et, parce qu'il a porté atteinte à la réputation d'une vierge d'Israël, ils le condamneront à une amende de cent sicles d'argent, qu'ils donneront au père de la jeune femme. Elle restera sa femme, et il ne pourra pas la renvoyer, tant qu'il vivra. 20 Mais si le fait est vrai, si la jeune femme ne s'est point trouvée vierge, 21 on fera sortir la jeune femme à l'entrée de la maison de son père ; elle sera lapidée par les gens de la ville, et elle mourra, parce qu'elle a commis une infamie en Israël, en se prostituant dans la maison de son père. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

Un enlèvement

Exode 21:16 Celui qui dérobera un homme, et qui l'aura vendu ou retenu entre ses mains, sera puni de mort.

Le blasphème

Lévitique 24:13 parla à Moïse, et dit: 14 Fais sortir du camp le blasphémateur ; tous ceux qui l'ont entendu poseront leurs mains sur sa tête, et toute l'assemblée le lapidera. 15 Tu parleras aux enfants d'Israël, et tu diras : Quiconque maudira son Elohim [Dieu] portera la peine de son péché. 16 Celui qui blasphémera le nom de sera puni de mort : toute l'assemblée le lapidera. Qu'il soit étranger ou indigène, il mourra, pour avoir blasphémé le nom d'Elohim [Dieu].

Le meurtre

Lévitique 24:17 Celui qui frappera un homme mortellement sera puni de mort. 21 Celui qui tuera un animal le remplacera, mais celui qui tuera un homme sera puni de mort. 22 Vous aurez la même loi, l'étranger comme l'indigène ; car je suis , votre Elohim [Dieu]. 23 Moïse parla aux enfants d'Israël ; ils firent sortir du camp le blasphémateur, et ils le lapidèrent. Les enfants d'Israël se conformèrent à l'ordre que avait donné à Moïse.

Exode 14:12 N'est-ce pas là ce que nous te disions en Egypte : Laisse-nous servir les Egyptiens, car nous aimons mieux servir les Egyptiens que de mourir au désert ? 13 Moïse répondit au peuple : Ne craignez rien, restez en place, et regardez la délivrance que va vous accorder en ce jour ; car les Egyptiens que vous voyez aujourd'hui, vous ne les verrez plus jamais. 14 combattra pour vous ; et vous, gardez le silence.

Ne pas avoir restreint un animal dangereux qui arrive à tuer quelqu'un.

Exode 21:28 Si un bœuf frappe de ses cornes un homme ou une femme, et que la mort en soit la suite, le bœuf sera lapidé, sa chair ne sera point mangée, et le maître du bœuf ne sera point puni. 29 Mais si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort. 30 Si on impose au maître un prix pour le rachat de sa vie, il paiera tout ce qui lui sera imposé. 31 Lorsque le bœuf frappera un fils ou une fille, cette loi recevra son application ; 32 mais si le bœuf frappe un esclave, homme ou femme, on donnera trente sicles d'argent au maître de l'esclave, et le bœuf sera lapidé.

Faire un travail le jour de sabbat

Exode 35:2 On travaillera six jours ; mais le septième jour sera pour vous une chose sainte ; c'est le sabbat, le jour du repos, consacré à . Celui qui fera quelque ouvrage ce jour-là, sera puni de mort.

Nombres 15:32 Comme les enfants d'Israël étaient dans le désert, on trouva un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat. 33 Ceux qui l'avaient trouvé ramassant du bois l'amènèrent à Moïse, à Aaron, et à toute l'assemblée. 34 On le mit en prison, car ce qu'on devait lui faire n'avait pas été déclaré. 35 dit à Moïse : Cet homme sera puni de mort, toute l'assemblée le lapidera hors du camp. 36 Toute l'assemblée le fit sortir du camp et le lapida, et il mourut, comme l'avait ordonné à Moïse.

Inceste

Lévitique 18:6 Nul de vous ne s'approchera de sa parente, pour découvrir sa nudité. Je suis . 7 Tu ne découvrirras point la nudité de ton père, ni la nudité de ta mère. C'est ta mère : tu ne découvrirras point sa nudité. 8 Tu ne découvrirras point la nudité de la femme de ton père. C'est la nudité de ton père. 9 Tu ne découvrirras point la nudité de ta sœur, fille de ton père ou fille de ta mère, née dans la maison ou née hors de la maison. 10 Tu ne découvrirras point la nudité de la fille de ton fils ou de la fille de ta fille. Car c'est ta nudité. 11 Tu ne découvrirras point la nudité de la fille de la femme de ton père, née de ton père. C'est ta sœur. 12 Tu ne découvrirras point la nudité de la sœur de ton père. C'est la proche parente de ton père. 13 Tu ne découvrirras point la nudité de la sœur de ta mère. Car c'est la proche parente de ta mère. 14 Tu ne découvrirras point la nudité du frère de ton père. Tu ne t'approcheras point de sa femme. C'est ta tante. 15 Tu ne découvrirras point la nudité de ta belle-fille. C'est la femme de ton fils : tu ne découvrirras point sa nudité. 16 Tu ne découvrirras point la nudité de la femme de ton frère. C'est la nudité de ton frère. 17 Tu ne découvrirras point la nudité d'une femme et de sa fille. Tu ne prendras point la fille de son fils, ni la fille de sa fille, pour découvrir leur nudité. Ce sont tes proches parentes : c'est un crime. 18 Tu ne prendras point la sœur de ta femme, pour exciter une rivalité, en découvrant sa nudité à côté de ta femme pendant sa vie.

Lévitique 20:11 Si un homme couche avec la femme de son père, et découvre ainsi la nudité de son père, cet homme et cette femme seront punis de mort : leur sang retombera sur eux. 12 Si un homme couche avec sa belle-fille, ils seront tous deux punis de mort ; ils ont fait une confusion : leur sang retombera sur eux.

Fausse prophétie

Deutéronome 18:20 Mais le prophète qui aura l'audace de dire en mon nom une parole que je ne lui aurai point commandé de dire, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophète-là sera puni de mort.

Prostitution par la fille d'un sacrificateur

Lévitique 21:9 Si la fille d'un sacrificateur se déshonore en se prostituant, elle déshonore son père : elle sera brûlée au feu.

Faux serment dans un cas capital

Deutéronome 19:16 Tu ne répandras point de calomnies parmi ton peuple. Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain. Je suis . 17 Tu ne haïras point ton frère dans ton cœur ; tu auras soin de reprendre ton prochain, mais tu ne te chargeras point d'un péché à cause de lui. 18 Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis . 19 Vous observerez mes lois. Tu n'accoupleras point des bestiaux de deux espèces différentes ; tu n'ensemenceras point ton champ de deux espèces de semences ; et tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux espèces de fils. 20 Lorsqu'un homme

couchera et aura commerce avec une femme, si c'est une esclave fiancée à un autre homme, et qui n'a pas été rachetée ou affranchie, ils seront châtiés, mais non punis de mort, parce qu'elle n'a pas été affranchie.

Les faux témoins qui essayent de faire du mal à quelqu'un par leur faux témoignage doivent subir la même pénalité que leur faux témoignage aurait causé sur l'accusé.

Coucher avec une femme engagée à être mariée avec un autre homme. Viol avec le fiancé.

Deutéronome 22:23 Si une jeune fille vierge est fiancée, et qu'un homme la rencontre dans la ville et couche avec elle, 24 vous les amènerez tous deux à la porte de la ville, vous les lapiderez, et ils mourront, la jeune fille pour n'avoir pas crié dans la ville, et l'homme pour avoir déshonoré la femme de son prochain. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. 25 Mais si c'est dans les champs que cet homme rencontre la jeune femme fiancée, lui fait violence et couche avec elle, l'homme qui aura couché avec elle sera seul puni de mort. 26 Tu ne feras rien à la jeune fille ; elle n'est pas coupable d'un crime digne de mort, car il en est de ce cas comme de celui où un homme se jette sur son prochain et lui ôte la vie. 27 La jeune fille fiancée, que cet homme a rencontrée dans les champs, a pu crier sans qu'il y ait eu personne pour la secourir.

Matthieu 5:17 Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. 18 Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. 19 Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. 20 Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. 21 Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point ; celui qui tuera mérite d'être puni par les juges. 22 Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges ; que celui qui dira à son frère: Raca ! mérite d'être puni par le sanhédrin ; et que celui qui lui dira: Insensé ! mérite d'être puni par le feu de la géhenne. 23 Si donc tu apportes ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, 24 laisse là ton offrande devant l'autel, et va premièrement, réconcilie-toi avec ton frère, et alors, viens présenter ton offrande.

Lévitique 20:22 Vous observerez toutes mes lois et toutes mes ordonnances, et vous les mettrez en pratique, afin que le pays où je vous mène pour vous y établir ne vous vomisse point.

Romains 13:9 En effet, les commande-ments : Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Le refus d'observer les lois relatives à la maladie, à l'infection et à la quarantaine en rendra d'autres malades et peut-être fatalement. Cela

pourrait être qualifié de meurtre s'il y a négligence ou si c'est fait intentionnellement.

Cela a été fait en tant qu'assaut militaire par nous il y a 200-300 ans en envoyant des couvertures infectées de la variole aux indigènes d'Amérique du Nord.

Lévitique 5:1 Lorsque quelqu'un, après avoir été mis sous serment comme témoin, péchera en ne déclarant pas ce qu'il a vu ou ce qu'il sait, il restera chargé de sa faute. 2 Lorsque quelqu'un, sans s'en apercevoir, touchera une chose souillée, comme le cadavre d'un animal impur, que ce soit d'une bête sauvage ou domestique, ou bien d'un reptile, il deviendra lui-même impur et il se rendra coupable. 3 Lorsque, sans y prendre garde, il touchera une souillure humaine quelconque, et qu'il s'en aperçoive plus tard, il en sera coupable. 4 Lorsque quelqu'un, parlant à la légère, jure de faire du mal ou du bien, et que, ne l'ayant pas remarqué d'abord, il s'en aperçoive plus tard, il en sera coupable. 5 Celui donc qui se rendra coupable de l'une de ces choses, fera l'aveu de son péché.

Comme l'ensemble de l'alliance de Dieu, les exigences sont en place pour protéger notre santé et notre bien-être . Cela est démontré dans notre régime limité de viande qui interdit de manger du sang et de la graisse animale, de toucher aux cadavres etc. Cela est très bien établi par la science moderne.

Lévitique 3:16 Le sacrificateur brûlera cela sur l'autel. Toute la graisse est l'aliment d'un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à . 17 C'est ici une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez : vous ne mangerez ni graisse ni sang.

Lévitique 17:10 Si un homme de la maison d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux mange du sang d'une espèce quelconque, je tournerai ma face contre celui qui mange le sang, et je le retrancherai du milieu de son peuple. 11 Car l'âme de la chair est dans le sang. Je vous l'ai donné sur l'autel, afin qu'il servît d'expiation pour vos âmes, car c'est par l'âme que le sang fait l'expiation. 12 C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël: Personne d'entre vous ne mangera du sang, et l'étranger qui séjourne au milieu de vous ne mangera pas du sang. 13 Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière. 14 Car l'âme de toute chair, c'est son sang, qui est en elle. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : Vous ne mangerez le sang d'aucune chair ; car l'âme de toute chair, c'est son sang : quiconque en mangera sera retranché. 15 Toute personne, indigène ou étrangère, qui mangera d'une bête morte ou déchirée, lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impure jusqu'au soir ; puis elle sera pure. 16 Si elle ne lave pas ses vêtements, et ne lave pas son corps, elle portera la peine de sa faute.

Exode 29:13 Tu prendras toute la graisse qui couvre les entrailles, le grand lobe du foie, les deux rognons et la graisse qui les entoure, et tu brûleras cela sur l'autel.

Lévitique 3:1 Lorsque quelqu'un offrira à un sacrifice d'actions de grâces : S'il offre du gros bétail, mâle ou femelle, il l'offrira sans défaut, devant . 2 Il posera sa main sur la tête de la victime, qu'il égorgera à l'entrée de la tente d'assignation ; et les sacrificateurs, fils d'Aaron, répandront le sang sur l'autel tout autour. 3 De ce sacrifice d'actions de grâces, il offrira en sacrifice consumé par le feu devant : la graisse qui couvre les entrailles et toute celle qui y est attachée ; 4 les deux rognons, et la graisse qui les entoure, qui couvre les flancs, et le grand lobe du foie, qu'il détachera près des rognons. 5 Les fils d'Aaron brûleront cela sur l'autel, par-dessus l'holocauste qui sera sur le bois mis au feu. C'est un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à . 6 S'il offre du menu bétail, mâle ou femelle, en sacrifice d'actions de grâces à , il l'offrira sans défaut. 7 S'il offre en sacrifice un agneau, il le présentera devant . 8 Il posera sa main sur la tête de la victime, qu'il égorgera devant la tente d'assignation ; et les fils d'Aaron en répandront le sang sur l'autel tout autour. 9 De ce sacrifice d'actions de grâces, il offrira en sacrifice consumé par le feu devant : la graisse, la queue entière, qu'il séparera près de l'échine, la graisse qui couvre les entrailles et toute celle qui y est attachée, 10 les deux rognons, et la graisse qui les entoure, qui couvre les flancs, et le grand lobe du foie, qu'il détachera près des rognons. 11 Le sacrificateur brûlera cela sur l'autel. C'est l'aliment d'un sacrifice consumé par le feu devant .

Lévitique 7:22 parla à Moïse, et dit: 23 Parle aux enfants d'Israël, et dis : Vous ne mangerez point de graisse de bœuf, d'agneau ni de chèvre. 24 La graisse d'une bête morte ou déchirée pourra servir à un usage quelconque ; mais vous ne la mangerez point. 25 Car celui qui mangera de la graisse des animaux dont on offre à des sacrifices consumés par le feu, celui-là sera retranché de son peuple. 26 Vous ne mangerez point de sang, ni d'oiseau, ni de bétail, dans tous les lieux où vous habiterez. 27 Celui qui mangera du sang d'une espèce quelconque, celui-là sera retranché de son peuple. 28 parla à Moïse, et dit: 29 Parle aux enfants d'Israël, et dis : Celui qui offrira à son sacrifice d'actions de grâces apportera son offrande à , prise sur son sacrifice d'actions de grâces. 30 Il apportera de ses propres mains ce qui doit être consumé par le feu devant ; il apportera la graisse avec la poitrine, la poitrine pour l'agiter de côté et d'autre devant . 31 Le sacrificateur brûlera la graisse sur l'autel, et la poitrine sera pour Aaron et pour ses fils.

La vitamine K n'est pas présente jusqu'au huitième jour après la naissance et elle coagule le sang. Nous devons attendre jusqu'au 8^{ème} jour pour circoncire. Nous devons obéir aux paroles du Tout-Puissant même si nous ne comprenons pas la justification scientifique.

La quarantaine est exigée

Lévitique 13:1 parla à Moïse et à Aaron, et dit: 2 Lorsqu'un homme aura sur la peau de son corps une tumeur, une dartre, ou une tache blanche, qui ressemblera à une plaie de lèpre sur la peau de son corps, on l'amènera au sacrificateur Aaron, ou à l'un de ses fils qui sont sacrificateurs. 3 Le sacrificateur examinera la plaie qui est sur la peau du corps. Si le poil de la plaie est devenu blanc, et que la plaie paraisse plus profonde que la peau du corps, c'est une plaie de lèpre : le sacrificateur qui aura fait l'examen déclarera cet homme impur. 4 S'il y a sur la peau du corps une tache blanche qui ne paraisse pas plus profonde que la peau, et que le poil ne soit pas devenu blanc, le sacrificateur enfermera pendant sept jours celui qui a la plaie. 5 Le sacrificateur l'examinera le septième jour. Si la plaie lui paraît ne pas avoir fait de progrès et ne pas

s'être étendue sur la peau, le sacrificateur l'enfermera une seconde fois pendant sept jours. 6 Le sacrificateur l'examinera une seconde fois le septième jour. Si la plaie est devenue pâle et ne s'est pas étendue sur la peau, le sacrificateur déclarera cet homme pur: c'est une dartre ; il lavera ses vêtements, et il sera pur. 7 Mais si la dartre s'est étendue sur la peau, après qu'il s'est montré au sacrificateur pour être déclaré pur, il se fera examiner une seconde fois par le sacrificateur. 8 Le sacrificateur l'examinera. Si la dartre s'est étendue sur la peau, le sacrificateur le déclarera impur ; c'est la lèpre. 9 Lorsqu'il y aura sur un homme une plaie de lèpre, on l'amènera au sacrificateur. 10 Le sacrificateur l'examinera. S'il y a sur la peau une tumeur blanche, si cette tumeur a fait blanchir le poil, et qu'il y ait une trace de chair vive dans la tumeur, 11 c'est une lèpre invétérée dans la peau du corps de cet homme : le sacrificateur le déclarera impur ; il ne l'enfermera pas, car il est impur. 12 Si la lèpre fait une éruption sur la peau et couvre toute la peau de celui qui a la plaie, depuis la tête jusqu'aux pieds, partout où le sacrificateur portera ses regards, le sacrificateur l'examinera ; 13 et quand il aura vu que la lèpre couvre tout le corps, il déclarera pur celui qui a la plaie : comme il est entièrement devenu blanc, il est pur. 14 Mais le jour où l'on apercevra en lui de la chair vive, il sera impur ; 15 quand le sacrificateur aura vu la chair vive, il le déclarera impur : la chair vive est impure, c'est la lèpre. 16 Si la chair vive change et devient blanche, il ira vers le sacrificateur ; 17 le sacrificateur l'examinera, et si la plaie est devenue blanche, le sacrificateur déclarera pur celui qui a la plaie : il est pur. 18 Lorsqu'un homme aura eu sur la peau de son corps un ulcère qui a été guéri, 19 et qu'il se manifestera, à la place où était l'ulcère, une tumeur blanche ou une tache d'un blanc rougeâtre, cet homme se montrera au sacrificateur. 20 Le sacrificateur l'examinera. Si la tache paraît plus enfoncée que la peau, et que le poil soit devenu blanc, le sacrificateur le déclarera impur : c'est une plaie de lèpre, qui a fait éruption dans l'ulcère. 21 Si le sacrificateur voit qu'il n'y a point de poil blanc dans la tache, qu'elle n'est pas plus enfoncée que la peau, et qu'elle est devenue pâle, il enfermera cet homme pendant sept jours. 22 Si la tache s'est étendue sur la peau, le sacrificateur le déclarera impur: c'est une plaie de lèpre. 23 Mais si la tache est restée à la même place et ne s'est pas étendue, c'est une cicatrice de l'ulcère : le sacrificateur le déclarera pur. 24 Lorsqu'un homme aura eu sur la peau de son corps une brûlure par le feu, et qu'il se manifestera sur la trace de la brûlure une tache blanche ou d'un blanc rougeâtre, 25 le sacrificateur l'examinera. Si le poil est devenu blanc dans la tache, et qu'elle paraisse plus profonde que la peau, c'est la lèpre, qui a fait éruption dans la brûlure ; le sacrificateur déclarera cet homme impur : c'est une plaie de lèpre. 26 Si le sacrificateur voit qu'il n'y a point de poil blanc dans la tache, qu'elle n'est pas plus enfoncée que la peau, et qu'elle est devenue pâle, il enfermera cet homme pendant sept jours. 27 Le sacrificateur l'examinera le septième jour. Si la tache s'est étendue sur la peau, le sacrificateur le déclarera impur : c'est une plaie de lèpre. 28 Mais si la tache est restée à la même place, ne s'est pas étendue sur la peau, et est devenue pâle, c'est la tumeur de la brûlure ; le sacrificateur le déclarera pur, car c'est la cicatrice de la brûlure. 29 Lorsqu'un homme ou une femme aura une plaie à la tête ou à la barbe, 30 le sacrificateur examinera la plaie. Si elle paraît plus profonde que la peau, et qu'il y ait du poil jaunâtre et mince, le sacrificateur déclarera cet homme impur : c'est la teigne, c'est la lèpre de la tête ou de la barbe. 31 Si le sacrificateur voit que la plaie de la teigne ne paraît pas plus profonde que la peau, et qu'il n'y a point de poil noir, il enfermera pendant sept jours celui qui a la plaie de la teigne. 32 Le sacrificateur examinera la plaie le septième jour. Si la teigne ne s'est pas étendue, s'il n'y a point de poil jaunâtre, et si elle ne paraît pas plus profonde que la peau, 33 celui qui a la teigne se rasera, mais il ne rasera point la place où est la teigne ; et le sacrificateur l'enfermera une seconde fois pendant sept jours. 34 Le sacrificateur examinera la teigne le septième

jour. Si la teigne ne s'est pas étendue sur la peau, et si elle ne paraît pas plus profonde que la peau, le sacrificateur le déclarera pur ; il lavera ses vêtements, et il sera pur. 35 Mais si la teigne s'est étendue sur la peau, après qu'il a été déclaré pur, 36 le sacrificateur l'examinera. Et si la teigne s'est étendue sur la peau, le sacrificateur n'aura pas à rechercher s'il y a du poil jaunâtre : il est impur. 37 Si la teigne lui paraît ne pas avoir fait de progrès, et qu'il y ait crû du poil noir, la teigne est guérie : il est pur, et le sacrificateur le déclarera pur. 38 Lorsqu'un homme ou une femme aura sur la peau de son corps des taches, des taches blanches, 39 le sacrificateur l'examinera. S'il y a sur la peau de son corps des taches d'un blanc pâle, ce ne sont que des taches qui ont fait éruption sur la peau : il est pur. 40 Lorsqu'un homme aura la tête dépouillée de cheveux, c'est un chauve : il est pur. 41 S'il a la tête dépouillée de cheveux du côté de la face, c'est un chauve par-devant : il est pur. 42 Mais s'il y a dans la partie chauve de devant ou de derrière une plaie d'un blanc rougeâtre, c'est la lèpre qui a fait éruption dans la partie chauve de derrière ou de devant. 43 Le sacrificateur l'examinera. S'il y a une tumeur de plaie d'un blanc rougeâtre dans la partie chauve de derrière ou de devant, semblable à la lèpre sur la peau du corps, 44 c'est un homme lépreux, il est impur : le sacrificateur le déclarera impur ; c'est à la tête qu'est sa plaie. 45 Le lépreux, atteint de la plaie, portera ses vêtements déchirés, et aura la tête nue ; il se couvrira la barbe, et criera : Impur ! Impur ! 46 Aussi longtemps qu'il aura la plaie, il sera impur : il est impur. Il habitera seul ; sa demeure sera hors du camp. 47 Lorsqu'il y aura sur un vêtement une plaie de lèpre, sur un vêtement de laine ou sur un vêtement de lin, 48 à la chaîne ou à la trame de lin, ou de laine, sur une peau ou sur quelque ouvrage de peau, 49 et que la plaie sera verdâtre ou rougeâtre sur le vêtement ou sur la peau, à la chaîne ou à la trame, ou sur un objet quelconque de peau, c'est une plaie de lèpre, et elle sera montrée au sacrificateur. 50 Le sacrificateur examinera la plaie, et il enfermera pendant sept jours ce qui en est attaqué. 51 Il examinera la plaie le septième jour. Si la plaie s'est étendue sur le vêtement, à la chaîne ou à la trame, sur la peau ou sur l'ouvrage quelconque fait de peau, c'est une plaie de lèpre invétérée : l'objet est impur. 52 Il brûlera le vêtement, la chaîne ou la trame de laine ou de lin, l'objet quelconque de peau sur lequel se trouve la plaie, car c'est une lèpre invétérée : il sera brûlé au feu. 53 Mais si le sacrificateur voit que la plaie ne s'est pas étendue sur le vêtement, sur la chaîne ou sur la trame, sur l'objet quelconque de peau, 54 il ordonnera qu'on lave ce qui est attaqué de la plaie, et il l'enfermera une seconde fois pendant sept jours. 55 Le sacrificateur examinera la plaie, après qu'elle aura été lavée. Si la plaie n'a pas changé d'aspect et ne s'est pas étendue, l'objet est impur : il sera brûlé au feu ; c'est une partie de l'endroit ou de l'envers qui a été rongée. 56 Si le sacrificateur voit que la plaie est devenue pâle, après avoir été lavée, il l'arrachera du vêtement ou de la peau, de la chaîne ou de la trame. 57 Si elle paraît encore sur le vêtement, à la chaîne ou à la trame, ou sur l'objet quelconque de peau, c'est une éruption de lèpre : ce qui est attaqué de la plaie sera brûlé au feu. 58 Le vêtement, la chaîne ou la trame, l'objet quelconque de peau, qui a été lavé, et d'où la plaie a disparu, sera lavé une seconde fois, et il sera pur. 59 Telle est la loi sur la plaie de la lèpre, lorsqu'elle attaque les vêtements de laine ou de lin, la chaîne ou la trame, ou un objet quelconque de peau, et d'après laquelle ils seront déclarés purs ou impurs.

Nous voyons ci-dessous comment la désinfection des maisons et des vêtements était faite avec le lavage, le rasage, la quarantaine et le sacrifice.

Lévitique 14:1 parla à Moïse, et dit: 2 Voici quelle sera la loi sur le lépreux, pour le jour de sa purification. On l'amènera devant le sacrificateur. 3 Le sacrificateur sortira du camp, et il examinera le lépreux. Si le lépreux est guéri de la plaie de la lèpre, 4 le sacrificateur ordonnera que l'on prenne, pour celui qui doit être purifié, deux oiseaux

vivants et purs, du bois de cèdre, du cramoisi et de l'hysope. 5 Le sacrificateur ordonnera qu'on égorge l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive. 6 Il prendra l'oiseau vivant, le bois de cèdre, le cramoisi et l'hysope ; et il les trempera, avec l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau égorgé sur l'eau vive. 7 Il en fera sept fois l'aspersion sur celui qui doit être purifié de la lèpre. Puis il le déclarera pur, et il lâchera dans les champs l'oiseau vivant. 8 Celui qui se purifie lavera ses vêtements, rasera tout son poil, et se baignera dans l'eau ; et il sera pur. Ensuite il pourra entrer dans le camp, mais il restera sept jours hors de sa tente. 9 Le septième jour, il rasera tout son poil, sa tête, sa barbe, ses sourcils, il rasera tout son poil ; il lavera ses vêtements, et baignera son corps dans l'eau, et il sera pur. 10 Le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut et une brebis d'un an sans défaut, trois dixièmes d'un épha de fleur de farine en offrande pétrie à l'huile, et un log d'huile. 11 Le sacrificateur qui fait la purification présentera l'homme qui se purifie et toutes ces choses devant , à l'entrée de la tente d'assignation. 12 Le sacrificateur prendra l'un des agneaux, et il l'offrira en sacrifice de culpabilité, avec le log d'huile ; il les agitera de côté et d'autre devant . 13 Il égorgera l'agneau dans le lieu où l'on égorge les victimes expiatoires et les holocaustes, dans le lieu saint ; car, dans le sacrifice de culpabilité, comme dans le sacrifice d'expiation, la victime est pour le sacrificateur ; c'est une chose très sainte. 14 Le sacrificateur prendra du sang de la victime de culpabilité ; il en mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur le gros orteil de son pied droit. 15 Le sacrificateur prendra du log d'huile, et il en versera dans le creux de sa main gauche. 16 Le sacrificateur trempera le doigt de sa main droite dans l'huile qui est dans le creux de sa main gauche, et il fera avec le doigt sept fois l'aspersion de l'huile devant . 17 Le sacrificateur mettra de l'huile qui lui reste dans la main sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur le gros orteil de son pied droit, par-dessus le sang de la victime de culpabilité. 18 Le sacrificateur mettra ce qui lui reste d'huile dans la main sur la tête de celui qui se purifie ; et le sacrificateur fera pour lui l'expiation devant . 19 Puis le sacrificateur offrira le sacrifice d'expiation ; et il fera l'expiation pour celui qui se purifie de sa souillure. Ensuite il égorgera l'holocauste. 20 Le sacrificateur offrira sur l'autel l'holocauste et l'offrande ; et il fera pour cet homme l'expiation, et il sera pur. 21 S'il est pauvre et que ses ressources soient insuffisantes, il prendra un seul agneau, qui sera offert en sacrifice de culpabilité, après avoir été agité de côté et d'autre, et avec lequel on fera pour lui l'expiation. Il prendra un seul dixième de fleur de farine pétrie à l'huile pour l'offrande, et un log d'huile. 22 Il prendra aussi deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, selon ses ressources, l'un pour le sacrifice d'expiation, l'autre pour l'holocauste. 23 Le huitième jour, il apportera pour sa purification toutes ces choses au sacrificateur, à l'entrée de la tente d'assignation, devant . 24 Le sacrificateur prendra l'agneau pour le sacrifice de culpabilité, et le log d'huile ; et il les agitera de côté et d'autre devant . 25 Il égorgera l'agneau du sacrifice de culpabilité. Le sacrificateur prendra du sang de la victime de culpabilité ; il en mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur le gros orteil de son pied droit. 26 Le sacrificateur versera de l'huile dans le creux de sa main gauche. 27 Le sacrificateur fera avec le doigt de sa main droite sept fois l'aspersion de l'huile qui est dans sa main gauche, devant . 28 Le sacrificateur mettra de l'huile qui est dans sa main sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur le gros orteil de son pied droit, à la place où il a mis du sang de la victime de culpabilité. 29 Le sacrificateur mettra ce qui lui reste d'huile dans la main sur la tête de celui qui se purifie, afin de faire pour lui l'expiation devant . 30 Puis il offrira l'une des tourterelles ou l'un des jeunes pigeons qu'il a pu se procurer, 31 l'un en sacrifice d'expiation, l'autre en holocauste, avec l'offrande ; et le sacrificateur fera pour celui qui se purifie l'expiation devant . 32 Telle

est la loi pour la purification de celui qui a une plaie de lèpre, et dont les ressources sont insuffisantes. 33 parla à Moïse et à Aaron, et dit: 34 Lorsque vous serez entrés dans le pays de Canaan, dont je vous donne la possession ; si je mets une plaie de lèpre sur une maison du pays que vous posséderez, 35 celui à qui appartiendra la maison ira le déclarer au sacrificateur, et dira : J'aperçois comme une plaie dans ma maison. 36 Le sacrificateur, avant d'y entrer pour examiner la plaie, ordonnera qu'on vide la maison, afin que tout ce qui y est ne devienne pas impur. Après cela, le sacrificateur entrera pour examiner la maison. 37 Le sacrificateur examinera la plaie. S'il voit qu'elle offre sur les murs de la maison des cavités verdâtres ou rougeâtres, paraissant plus enfoncées que le mur, 38 il sortira de la maison, et, quand il sera à la porte, il fera fermer la maison pour sept jours. 39 Le sacrificateur y retournera le septième jour. S'il voit que la plaie s'est étendue sur les murs de la maison, 40 il ordonnera qu'on ôte les pierres attaquées de la plaie, et qu'on les jette hors de la ville, dans un lieu impur. 41 Il fera râcler tout l'intérieur de la maison ; et l'on jettera hors de la ville, dans un lieu impur, la poussière qu'on aura râclée. 42 On prendra d'autres pierres, que l'on mettra à la place des premières ; et l'on prendra d'autre mortier, pour recrépir la maison. 43 Si la plaie revient et fait éruption dans la maison, après qu'on a ôté les pierres, râclé et recrépi la maison, 44 le sacrificateur y retournera. S'il voit que la plaie s'est étendue dans la maison, c'est une lèpre invétérée dans la maison : elle est impure. 45 On abattra la maison, les pierres, le bois, et tout le mortier de la maison ; et l'on portera ces choses hors de la ville dans un lieu impur. 46 Celui qui sera entré dans la maison pendant tout le temps qu'elle était fermée sera impur jusqu'au soir. 47 Celui qui aura couché dans la maison lavera ses vêtements. Celui qui aura mangé dans la maison lavera aussi ses vêtements. 48 Si le sacrificateur, qui est retourné dans la maison, voit que la plaie ne s'est pas étendue, après que la maison a été recrépie, il déclarera la maison pure, car la plaie est guérie. 49 Il prendra, pour purifier la maison, deux oiseaux, du bois de cèdre, du cramoisi et de l'hysope. 50 Il égorgera l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive. 51 Il prendra le bois de cèdre, l'hysope, le cramoisi et l'oiseau vivant ; il les trempera dans le sang de l'oiseau égorgé et dans l'eau vive, et il en fera sept fois l'aspersion sur la maison. 52 Il purifiera la maison avec le sang de l'oiseau, avec de l'eau vive, avec l'oiseau vivant, avec le bois de cèdre, l'hysope et le cramoisi. 53 Il lâchera l'oiseau vivant hors de la ville, dans les champs. C'est ainsi qu'il fera pour la maison l'expiation, et elle sera pure. 54 Telle est la loi pour toute plaie de lèpre et pour la teigne, 55 pour la lèpre des vêtements et des maisons, 56 pour les tumeurs, les dartres et les taches: 57 elle enseigne quand une chose est impure, et quand elle est pure. Telle est la loi sur la lèpre.

Lévitique 15:1 parla à Moïse et à Aaron, et dit: 2 Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Tout homme qui a une gonorrhée est par là même impur. 3 C'est à cause de sa gonorrhée qu'il est impur : que sa chair laisse couler son flux, ou qu'elle le retienne, il est impur. 4 Tout lit sur lequel il couchera sera impur, et tout objet sur lequel il s'assiera sera impur. 5 Celui qui touchera son lit lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 6 Celui qui s'assiera sur l'objet sur lequel il s'est assis lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 7 Celui qui touchera sa chair lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 8 S'il crache sur un homme pur, cet homme lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 9 Toute monture sur laquelle il s'assiera sera impure. 10 Celui qui touchera une chose quelconque qui a été sous lui sera impur jusqu'au soir ; et celui qui la portera lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 11 Celui qui sera touché par lui, et qui ne se sera pas lavé les mains dans l'eau, lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 12 Tout vase de terre qui sera touché par lui sera brisé, et tout vase de bois sera lavé dans

l'eau. 13 Lorsqu'il sera purifié de son flux, il comptera sept jours pour sa purification ; il lavera ses vêtements, il lavera sa chair avec de l'eau vive, et il sera pur. 14 Le huitième jour, il prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, il ira devant , à l'entrée de la tente d'assignation, et il les donnera au sacrificateur. 15 Le sacrificateur les offrira, l'un en sacrifice d'expiation, et l'autre en holocauste ; et le sacrificateur fera pour lui l'expiation devant , à cause de son flux. 16 L'homme qui aura une pollution lavera tout son corps dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 17 Tout vêtement et toute peau qui en seront atteints seront lavés dans l'eau, et seront impurs jusqu'au soir. 18 Si une femme a couché avec un tel homme, ils se laveront l'un et l'autre, et seront impurs jusqu'au soir. 19 La femme qui aura un flux, un flux de sang en sa chair, restera sept jours dans son impureté. Quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir. 20 Tout lit sur lequel elle couchera pendant son impureté sera impur, et tout objet sur lequel elle s'assiera sera impur. 21 Quiconque touchera son lit lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 22 Quiconque touchera un objet sur lequel elle s'est assise lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 23 S'il y a quelque chose sur le lit ou sur l'objet sur lequel elle s'est assise, celui qui la touchera sera impur jusqu'au soir. 24 Si un homme couche avec elle et que l'impureté de cette femme vienne sur lui, il sera impur pendant sept jours, et tout lit sur lequel il couchera sera impur. 25 La femme qui aura un flux de sang pendant plusieurs jours hors de ses époques régulières, ou dont le flux durera plus qu'à l'ordinaire, sera impure tout le temps de son flux, comme au temps de son indisposition menstruelle. 26 Tout lit sur lequel elle couchera pendant la durée de ce flux sera comme le lit de son flux menstruel, et tout objet sur lequel elle s'assiera sera impur comme lors de son flux menstruel. 27 Quiconque les touchera sera souillé ; il lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 28 Lorsqu'elle sera purifiée de son flux, elle comptera sept jours, après lesquels elle sera pure. 29 Le huitième jour, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, et elle les apportera au sacrificateur, à l'entrée de la tente d'assignation. 30 Le sacrificateur offrira l'un en sacrifice d'expiation, et l'autre en holocauste ; et le sacrificateur fera pour elle l'expiation devant , à cause du flux qui la rendait impure. 31 Vous éloignerez les enfants d'Israël de leurs impuretés, de peur qu'ils ne meurent à cause de leurs impuretés, s'ils souillent mon tabernacle qui est au milieu d'eux. 32 Telle est la loi pour celui qui a une gonorrhée ou qui est souillé par une pollution, 33 pour celle qui a son flux menstruel, pour l'homme ou la femme qui a un flux, et pour l'homme qui couche avec une femme impure.

Alimentation Appropriée

La consommation de récoltes correctement fécondées avec du pollen libre, qui sont cultivées, stockées et préparées correctement fournira toutes les substances nutritives nécessaires pour une longue vie en santé.

La chair animale pouvait être mangée après le déluge. Avec l'abattage adéquat et la saignée, la viande rouge fournit la vitamine B12 actuellement déficiente. Le sang et la graisse sont interdits et cela a été prouvé par la science moderne. Le régime de notre bétail est primordial pour fournir la viande appropriée pour la consommation humaine.

Les lois de Dieu permettent la consommation de ce que nous appelons les animaux de chasse, le gibier à plume, les poissons d'eau douce et les insectes ailés avec des pattes articulées. Cela inclut les ruminants à sabots fendus, les oiseaux avec un jabot, un gésier et des talons mitoyens avant et arrière allongés, les poissons avec écailles et des nageoires et des insectes ailés avec des pattes articulées.

Lévitique 11:1 parla à Moïse et à Aaron, et leur dit: 2 Parlez aux enfants d'Israël, et dites : Voici les animaux dont vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre. 3 Vous mangerez de tout animal qui a la corne fendue, le pied fourchu, et qui rumine. 4 Mais vous ne mangerez pas de ceux qui ruminent seulement, ou qui ont la corne fendue seulement. Ainsi, vous ne mangerez pas le chameau, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue : vous le regarderez comme impur. 5 Vous ne mangerez pas le daman, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue : vous le regarderez comme impur. 6 Vous ne mangerez pas le lièvre, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue : vous le regarderez comme impur. 7 Vous ne mangerez pas le porc, qui a la corne fendue et le pied fourchu, mais qui ne rumine pas : vous le regarderez comme impur. 8 Vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas leurs corps morts : vous les regarderez comme impurs. 9 Voici les animaux dont vous mangerez parmi tous ceux qui sont dans les eaux. Vous mangerez de tous ceux qui ont des nageoires et des écailles, et qui sont dans les eaux, soit dans les mers, soit dans les rivières. 10 Mais vous aurez en abomination tous ceux qui n'ont pas des nageoires et des écailles, parmi tout ce qui se meut dans les eaux et tout ce qui est vivant dans les eaux, soit dans les mers, soit dans les rivières. 11 Vous les aurez en abomination, vous ne mangerez pas de leur chair, et vous aurez en abomination leurs corps morts. 12 Vous aurez en abomination tous ceux qui, dans les eaux, n'ont pas des nageoires et des écailles. 13 Voici, parmi les oiseaux, ceux que vous aurez en abomination, et dont on ne mangera pas : l'aigle, l'orfraie et l'aigle de mer ; 14 le milan, l'autour et ce qui est de son espèce ; 15 le corbeau et toutes ses espèces ; 16 l'autruche, le hibou, la mouette, l'épervier et ce qui est de son espèce ; 17 le chat-huant, le plongeon et la chouette ; 18 le cygne, le pélican et le cormoran ; 19 la cigogne, le héron et ce qui est de son espèce, la huppe et la chauve-souris. 20 Vous aurez en abomination tout reptile qui vole et qui marche sur quatre pieds. 21 Mais, parmi tous les reptiles qui volent et qui marchent sur quatre pieds, vous mangerez ceux qui ont des jambes au-dessus de leurs pieds, pour sauter sur la terre. 22 Voici ceux que vous mangerez : la sauterelle, le solam, le hargol et le hagab, selon leurs espèces. 23 Vous aurez en abomination tous les autres reptiles qui volent et qui ont quatre pieds. 24 Ils vous rendront impurs : quiconque touchera leurs corps morts sera impur jusqu'au soir, 24 Ils vous rendront impurs : quiconque touchera leurs corps morts sera impur jusqu'au soir, 25 et quiconque portera leurs corps morts lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. 26 Vous regarderez comme impur tout animal qui a la corne fendue, mais qui n'a pas le pied fourchu et qui ne rumine pas : quiconque le touchera sera impur. 27 Vous regarderez comme impurs tous ceux des animaux à quatre pieds qui marchent sur leurs pattes : quiconque touchera leurs corps morts sera impur jusqu'au soir, 28 et quiconque portera leurs corps morts lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. Vous les regarderez comme impurs. 29 Voici, parmi les animaux qui rampent sur la terre, ceux que vous regarderez comme impurs : la taupe, la souris et le lézard, selon leurs espèces ; 30 le hérisson, la grenouille, la tortue, le limaçon et le caméléon. 31 Vous les regarderez comme impurs parmi tous les reptiles: quiconque les touchera morts sera impur jusqu'au soir. 32 Tout objet sur lequel tombera quelque chose de leurs corps morts sera souillé, ustensile de

bois, vêtement, peau, sac, tout objet dont on fait usage ; il sera mis dans l'eau, et restera souillé jusqu'au soir ; après quoi, il sera pur. 33 Tout ce qui se trouvera dans un vase de terre où il en tombera quelque chose, sera souillé, et vous briserez le vase. 34 Tout aliment qui sert à la nourriture, et sur lequel il sera tombé de cette eau, sera souillé ; et toute boisson dont on fait usage, quel que soit le vase qui la contienne, sera souillée. 35 Tout objet sur lequel tombera quelque chose de leurs corps morts sera souillé ; le four et le foyer seront détruits : ils seront souillés, et vous les regarderez comme souillés. 36 Il n'y aura que les sources et les citernes, formant des amas d'eaux, qui resteront pures ; mais celui qui y touchera de leurs corps morts sera impur. 37 S'il tombe quelque chose de leurs corps morts sur une semence qui doit être semée, elle restera pure ; 38 mais si l'on a mis de l'eau sur la semence, et qu'il y tombe quelque chose de leurs corps morts, vous la regarderez comme souillée. 39 S'il meurt un des animaux qui vous servent de nourriture, celui qui touchera son corps mort sera impur jusqu'au soir ; 40 celui qui mangera de son corps mort lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir, et celui qui portera son corps mort lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. 41 Vous aurez en abomination tout reptile qui rampe sur la terre : on n'en mangera point. 42 Vous ne mangerez point, parmi tous les reptiles qui rampent sur la terre, de tous ceux qui se traînent sur le ventre, ni de tous ceux qui marchent sur quatre pieds ou sur un grand nombre de pieds ; car vous les aurez en abomination. 43 Ne rendez point vos personnes abominables par tous ces reptiles qui rampent ; ne vous rendez point impurs par eux, ne vous souillez point par eux. 44 Car je suis , votre Elohim [Dieu] ; vous vous sanctifierez, et vous serez saints, car je suis saint ; et vous ne vous rendrez point impurs par tous ces reptiles qui rampent sur la terre. 45 Car je suis , qui vous ai fait monter du pays d'Égypte, pour être votre Elohim [Dieu], et pour que vous soyez saints ; car je suis saint. 46 Telle est la loi touchant les animaux, les oiseaux, tous les êtres vivants qui se meuvent dans les eaux, et tous les êtres qui rampent sur la terre, 47 afin que vous distinguiez ce qui est impur et ce qui est pur, l'animal qui se mange et l'animal qui ne se mange pas.

Deutéronome 14:1 Vous êtes les enfants de , votre Elohim [Dieu]. Vous ne vous ferez point d'incisions et vous ne vous ferez point de place chauve entre les yeux pour un mort. 2 Car tu es un peuple saint pour , ton Elohim [Dieu] ; et , ton Elohim [Dieu], t'a choisi, pour que tu fusses un peuple qui lui appartînt entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre. 3 Tu ne mangeras aucune chose abominable. 4 Voici les animaux que vous mangerez : le bœuf, la brebis et la chèvre ; 5 le cerf, la gazelle et le daim ; le bouquetin, le chevreuil, la chèvre sauvage et la girafe. 6 Vous mangerez de tout animal qui a la corne fendue, le pied fourchu, et qui rumine. 7 Mais vous ne mangerez pas de ceux qui ruminent seulement, ou qui ont la corne fendue et le pied fourchu seulement. Ainsi, vous ne mangerez pas le chameau, le lièvre et le daman, qui ruminent, mais qui n'ont pas la corne fendue : vous les regarderez comme impurs. 8 Vous ne mangerez pas le porc, qui a la corne fendue, mais qui ne rumine pas : vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas leurs corps morts. 9 Voici les animaux dont vous mangerez parmi tous ceux qui sont dans les eaux : vous mangerez de tous ceux qui ont des nageoires et des écailles. 10 Mais vous ne mangerez d'aucun de ceux qui n'ont pas des nageoires et des écailles : vous les regarderez comme impurs. 11 Vous mangerez tout oiseau pur. 12 Mais voici ceux dont vous ne mangerez pas : l'aigle, l'orfraie et l'aigle de mer ; 13 le milan, l'autour, le vautour et ce qui est de son espèce ; 14 le corbeau et toutes ses espèces ; 15 l'autruche, le hibou, la mouette, l'épervier et ce qui est de son espèce ; 16 le chat-huant, la chouette et le cygne ; 17 le pélican, le cormoran et le plongeon ; 18 la cigogne, le héron et ce qui est de son espèce, la huppe et la chauve-souris. 19 Vous regarderez comme impur tout reptile qui

vole: on n'en mangera point. 20 Vous mangerez tout oiseau pur. 21 Vous ne mangerez d'aucune bête morte ; tu la donneras à l'étranger qui sera dans tes portes, afin qu'il la mange, ou tu la vendras à un étranger ; car tu es un peuple saint pour , ton Elohim [Dieu]. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère. 22 Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. 23 Et tu mangeras devant , ton Elohim [Dieu], dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours , ton Elohim [Dieu].

La pasteurisation et l'ébullition du lait détruisent toutes les enzymes, féminisent les garçons et hyper féminisent les filles. Le lait cru d'un troupeau sain de ruminants à sabots fendus est avantageux pendant une période courte de croissance ou pour produire du yaourt et du fromage.

Matthieu 23:29 Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes et ornez les sépulcres des justes, 30 et que vous dites : Si nous avons vécu du temps de nos pères, nous ne nous serions pas joints à eux pour répandre le sang des prophètes. 31 Vous témoignez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. 32 Comblez donc la mesure de vos pères. 33 Serpents, race de vipères ! comment échapperez-vous au châtement de la géhenne ? 34 C'est pourquoi, voici, je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville, 35 afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre, depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. 36 Je vous le dis en vérité, tout cela retombera sur cette génération.

Actes 7:48 Mais le Très-Haut n'habite pas dans ce qui est fait de main d'homme, comme dit le prophète: 49 Le ciel est mon trône, Et la terre mon marchepied. Quelle maison me bâtirez-vous, dit le Seigneur, Ou quel sera le lieu de mon repos ? 50 N'est-ce pas ma main qui a fait toutes ces choses ? ... 51 Hommes au cou raide, incirconcis de cœur et d'oreilles ! vous vous opposez toujours au Saint-Esprit. Ce que vos pères ont été, vous l'êtes aussi. 52 Lequel des prophètes vos pères n'ont-ils pas persécuté ? Ils ont tué ceux qui annonçaient d'avance la venue du Juste, que vous avez livré maintenant, et dont vous avez été les meurtriers, 53 vous qui avez reçu la loi d'après des commandements d'anges, et qui ne l'avez point gardée ! ...

Deutéronome 22:25 Mais si c'est dans les champs que cet homme rencontre la jeune femme fiancée, lui fait violence et couche avec elle, l'homme qui aura couché avec elle sera seul puni de mort. 26 Tu ne feras rien à la jeune fille ; elle n'est pas coupable d'un crime digne de mort, car il en est de ce cas comme de celui où un homme se jette sur son prochain et lui ôte la vie. 27 La jeune fille fiancée, que cet homme a rencontrée dans les champs, a pu crier sans qu'il y ait eu personne pour la secourir.

Psaumes 10:4 Le méchant dit avec arrogance : Il ne punit pas ! Il n'y a point d'Elohim [Dieu] ! — Voilà toutes ses pensées. 5 Ses voies réussissent en tout temps ; Tes jugements sont trop élevés pour l'atteindre, Il souffle contre tous ses adversaires. 6 Il dit en son cœur : Je ne chancelle pas, Je suis pour toujours à l'abri du malheur ! 7 Sa bouche est pleine de malédictions, de tromperies et de fraudes ; Il y a sous sa langue de la malice et de l'iniquité. 8 Il se tient en embuscade près des villages, Il assassine

l'innocent dans des lieux écartés ; Ses yeux épient le malheureux. 9 Il est aux aguets dans sa retraite, comme le lion dans sa tanière, Il est aux aguets pour surprendre le malheureux ; Il le surprend et l'attire dans son filet. 10 Il se courbe, il se baisse, Et les misérables tombent dans ses griffes. 11 Il dit en son cœur : Dieu oublie ! Il cache sa face, il ne regarde jamais !

Apocalypse 9:20 Les autres hommes qui ne furent pas tués par ces fléaux ne se repentirent pas des œuvres de leurs mains, de manière à ne point adorer les démons, et les idoles d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher ; 21 et ils ne se repentirent pas de leurs meurtres, ni de leurs enchante-ments, ni de leur impudicité ni de leurs vols.

Nous nous repentirons tous sincèrement de nos péchés par l'application spirituelle de la lettre de la Loi.

Le sacrifice acceptable de Jésus Christ a payé le coût et les sacrifices animaux physiques ne sont pas requis.

Merci pour tout ce que vous faites pour nous tous.

Amen Y^ehovah